

OUTILS ACTIONS TRANSVERSALITÉ



AGENDA 21

1- INTRODUCTION : Un outil pour la communauté éducative

- La consolidation de la démarche et le projet d'établissement
- La transversalité comme richesse
- Construction d'outils et de compétences transférables
- Suivi des apprenants

2- AGENDA 21 : Bilan

A/ Les commissions et le travail d'amélioration

B/ Les champs d'application des différents centres constitutifs

C/ Le travail quotidien de la communauté éducative facilitateur d'action.

3- PLAN D'ACTION 2013-2015

Les Axes de développement, leurs objectifs et les actions transversales.

4- EXEMPLES D' ACTIONS : la solidarité internationale

A/ INDE : Projet « Pani », phyto épuration en Inde

B/ CAMEROUN : Filière équitable pédagogique, les circuits court Nord/Sud

5- CONCLUSION

6- PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

1- INTRODUCTION : La culture du changement

Il s'agit d'amener les apprenants, de l'Ecogeste à la compétence développement durable transversale par la connaissance et l'expérience. Pour les communautés éducatives, il s'agit de passer de l'enseignement du développement durable à son intégration globale dans les pratiques quotidiennes.

- **La consolidation de la démarche et le projet d'établissement**

La démarche Développement Durable se fixe depuis plusieurs années comme objectif principal d'ancrer le développement durable comme colonne vertébrale de l'établissement. A travers ses actions concrètes, c'est une culture commune qui s'est établie de manière pérenne et implique tous les acteurs de l'établissement, de l'apprenant aux personnels techniques mais également ses partenaires institutionnels. Le projet d'établissement, au delà des préoccupations pédagogiques, s'est également saisi de cette spécificité propre à l'établissement.

- **La transversalité comme richesse**

Le développement durable à Jules Rieffel et ses actions concrètes sont utilisés par chacun en fonction de ses missions et de ses besoins, qu'ils soient techniques ou pédagogiques. La transversalité d'une action est alors primordial.

Par exemple le travail sur la phytoépuration est utilisé comme :

- support de cours au lycée,
- exercice pratique au CFA,
- expérience transférable aux acteurs du territoire,
- support au projet de solidarité internationale,
- thématique de stage,
- base de réflexion sur nos pratiques quotidiennes en matière de gestion de l'eau...

C'est cette volonté de transversalité qui permet de retirer de chaque projet un maximum de richesse, de polyvalence et de ressources.

Toutes les actions développement durable sont construites sur ce modèle, de manière à s'adapter aux différents acteurs de la communauté éducative, à sensibiliser un maximum de personnes et à répondre à la préservation, sociale, environnementale et économique du monde de demain.

- **Construction d'outils et de compétences transférables**

La structuration d'un Agenda 21 permet une organisation analytique qui favorise la compilation de données, d'analyses, d'indicateurs qui aboutissent à l'élaboration d'outils mutualisables (ex : film pédagogique), mais aussi l'identification des compétences transférables et mobilisables par les apprenants dans leur parcours professionnels.

- **Suivi des apprenants**

Pour comprendre le mécanisme d'intégration de ces compétences et la prise en compte du développement durable dans le parcours, un suivi individualisé est indispensable. Il permet de réguler parcours scolaire, activités extrascolaires, implication bénévole. Ce travail se fait en collaboration avec toute l'équipe éducative.

Ce suivi est capital pour que nos apprenants optimisent au mieux les compétences acquises.

Un suivi après la sortie de l'établissement est important également, il permet de voir comment les apprenants valorisent leur parcours, il deviennent par la suite des ressources pour nos apprenants encore en formation. L'idée serait même de créer un réseau des anciens EcoResponsables.

2- AGENDA 21

A/ Les commissions et le travail d'amélioration

Pour avancer dans notre travail d'amélioration de la prise en compte du développement durable, les commissions se réunissent une à deux fois par an pour faire des propositions d'amélioration. Ces propositions sont ensuite proposées au Conseil d'Administration.

Il arrive que les commissions vivent à travers les actions qu'elles portent, les propositions d'amélioration se font alors de manière plus précise directement dans le déroulé de l'action.

Cette année deux commissions se sont réunies, la « Commission des Terres » et la « Commission Vivre Ensemble ». La préparation des commissions se déroule avec l'animateur Développement Durable et le co-animateur Agenda 21 en respect de la charte de gouvernance validée en 2013. Ce travail préparatoire est indispensable pour gagner en efficacité.

B/ Les champs d'application des différents centres constitutifs

Les centres constitutifs ont des activités et des champs de formation complémentaires, cela dit chaque centre oriente son choix d'action en fonction de ses spécificités :

- **Le CFPPA** se retrouve sur les actions liées aux circuits courts et à la gestion de l'espace,

- **Le CFA**, à travers ses formations, distille le concept développement durable, appuyé par des interventions ponctuelles en classe, en fonction des thèmes (par exemple : nourrir le monde) et une sensibilisation hebdomadaire au « pourquoi » du tri des déchets. De plus les apprentis volontaires approfondissent leurs connaissances du développement durable au travers d'entretiens individuels.

- **Le lycée** s'appuie sur ses référentiels qui sont illustrés par le travail des apprenants EcoResponsables, créateurs d'actions. Leurs actions passent alors dans le domaine pédagogique.

- **Le Lycée du Grand Blottereau**, quant à lui, fort de son implication dans la ville de Nantes, développe des activités tournées vers le développement durable avec la collectivité territoriale et ses équipes sont investies dans un comité de pilotage et des actions concrètes développement durable au quotidien.

C/ Le travail quotidien de la communauté éducative, facilitateur d'action.

Une des clefs de voûte de la démarche de l'EPL Jules Rieffel réside dans le travail des équipes éducatives. L'implication se traduit par plusieurs actes forts :

- autoriser des apprenants à s'absenter des cours au profit d'une action,
- intégrer le développement durable comme donnée incontournable,
- favoriser le dialogue avec les apprenants autour de ces problématiques,
- s'impliquer dans les actions concrètes,
- adopter un comportement écocitoyen au quotidien,

Cette liste n'est pas exhaustive et comprend de nombreux autres points qui font que la démarche perdure.

3- PLAN D'ACTION 2013-2015

Le plan d'action permet d'avoir un cadre de développement, il est évolutif et les points d'étapes réguliers permettent de l'ajuster au cours de l'année sans perdre l'essence des axes qui ont été validés par le Conseil d'Administration et la communauté éducative. Ce plan fait l'objet d'une mise à jour annuelle afin d'être soumis au vote du Conseil d'Administration.

A/ Les Axes de développement, leurs objectifs et sous objectifs (document complet en annexe)

Axes de développement	Objectif Général	Sous objectifs
Gestion des Terres	Mettre en place la gestion différenciée et la labellisation écologique	Préservation de la biodiversité
		Préservation de la diversité paysagère
		Préservation des ressources (eau, air, sol)
		Etudes et expérimentations liées
Produire et consommer responsable	Mettre en place une politique de production et de consommation éthique, durable et économiquement viable	Approvisionnement alimentaire responsable
		Gestion des déchets
		Achat de consommables responsables non alimentaire
		Plateforme régionale d'innovation
		Etudes et expérimentations liées
Territoires et solidarités	Mettre en place des partenariats/projets en lien avec les différents territoires en renforçant l'aspect solidaire	solidarité internationale
		territoire local et animation
		Intergénération
		Etudes et expérimentations liées
Vivre ensemble	Favoriser et promouvoir les échanges entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative	Animation de l'Agenda 21
		Favoriser et promouvoir les échanges entre les personnels et les apprenants
		Favoriser et promouvoir les échanges entre les personnels de la communauté éducative
		Favoriser et promouvoir les échanges entre les apprenants
		Implication des apprenants
		Participation des EcoResponsables dans les instances
		Favoriser et promouvoir les échanges entre les apprenants, la communauté éducative et les instances extérieures
Etudes et expérimentations liées		
Ecoresponsables	Mettre en place, pérenniser et animer un réseau d'EcoResponsables	Organisation du réseau des apprenants
		Etudes et expérimentations liées
		Participations externes
		Participations internes

4- EXEMPLES D' ACTIONS : la solidarité internationale

A/ INDE : Projet « Pani », phyto épuration en Inde

Concrètement, le projet en Inde est de créer des bassins de phytoépuration ou lagunage (traitement de l'eau par les plantes) afin de rendre l'autonomie en eau aux habitants de Matéura, petit village d'environ 130 habitants des montagnes du nord de l'Inde. (<http://assopani.weebly.com/>). Ce projet fait écho avec le futur lagunage de l'atelier de transformation des légumes de l'EPL Jules Rieffel.

Les objectifs d'un tel projet sont de fournir aux apprenants une expérience à intégrer dans leur parcours professionnel, devenir une action support pédagogique, susciter l'engagement et l'intérêt pour la solidarité et plus largement le développement durable auprès des apprenants mais aussi de la communauté éducative.

En partenariat avec l'association PANI, porteur du projet, depuis 2010 deux groupes d'apprentis et d'EcoResponsables se sont succédés pour mettre en œuvre le projet.

Un document audiovisuel a également été réalisé par les Editions Educagri.

En juillet 2014 une autre mission est prévue.

A souligner : le Président de l'association PANI est un ancien apprenant et formateur du lycée et CFA Jules Rieffel et le secrétaire est actuellement formateur au CFA.

B/ CAMEROUN : Filière équitable pédagogique, les « circuits courts » Nord/Sud

Le commerce équitable et le microcrédit sont des leviers pour le développement durable. Ce projet mené depuis 3 ans a de nouveaux objectifs : après avoir travaillé sur les aspects agricoles, il s'intéresse maintenant à la construction d'une filière équitable pédagogique à travers un jumelage avec un établissement Camerounais. Il y a deux aspects du projet : la mobilité, qui permet de voir sur place les potentialités et un travail en France avec la communauté éducative et des classes du lycée et du CFA.

Une mobilité a permis d'identifier les potentialités de jumelage et de création d'une telle filière. La délégation composée d'apprenants, d'un chercheur et d'un élu du Conseil Régional, M. Laurent MARTINEZ, a pu rencontrer les différents acteurs sur place et s'entretenir de manière formelle avec le Ministre de l'Agriculture Camerounaise qui soutient la mise en place du projet en accompagnant l'établissement agricole d'Ebolowa dans son jumelage avec le lycée Jules Rieffel.

Un point d'étape est prévu au mois de mai 2014 avec la venue d'Antoine MBIDA, Directeur du CRA (Collège Régional d'Agriculture) d'Ebolowa lors du Conseil ligérien du commerce équitable.

Ce projet de grande envergure a avant tout une vocation pédagogique. De ce point de vue, il s'agit que les élèves (et les différents acteurs du projet) retiennent la complexité du rapport Nord/Sud, deviennent acteurs d'un projet de coopération à grande échelle et que les problématiques concrètes abordées soient supports pour les équipes éducatives.

Le produit final : Il s'agit d'écrire une méthodologie de création de filière équitable en intégrant des dimensions pédagogiques. Ce document sera à l'attention des établissements scolaires.

5- CONCLUSION

Aujourd'hui, il s'agit pour l'école de former des citoyens et acteurs capables de juger de l'impact de leurs choix dans un monde incertain. Le milieu éducatif doit faire en sorte de créer l'environnement propice afin que les apprenants développent des compétences transversales. La démarche d'Agenda 21 et de développement durable est un des outils pour répondre à ce défi.

« On ne peut imaginer un changement de société, sans changement d'éducation »
Pierre Rabhi

6- PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

Pour fonctionner le plan d'action doit être validé par les différentes instances de l'établissement dont le Conseil d'Administration.

Le texte de la délibération qui est soumis au vote du Conseil d'Administration ce jour est le suivant :

« Le Conseil d'Administration, réuni le 27 mars 2014 sous la présidence de M. Christophe CLERGEAU, approuve la proposition du plan d'action Agenda 21 concernant les axes de développement, les objectifs, ainsi que les actions qui en découlent et qui en découleront. »